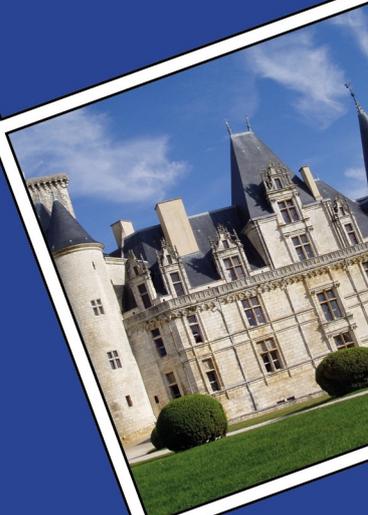
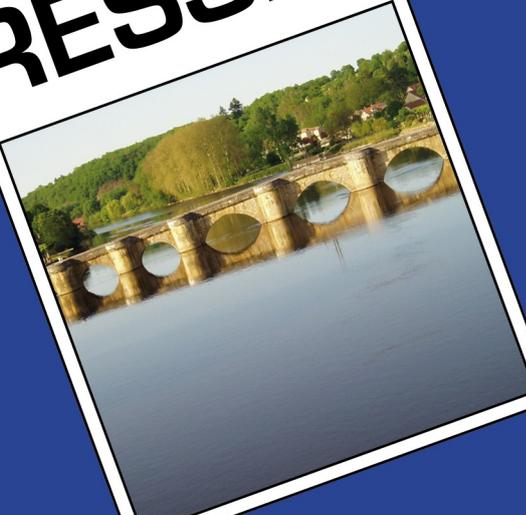
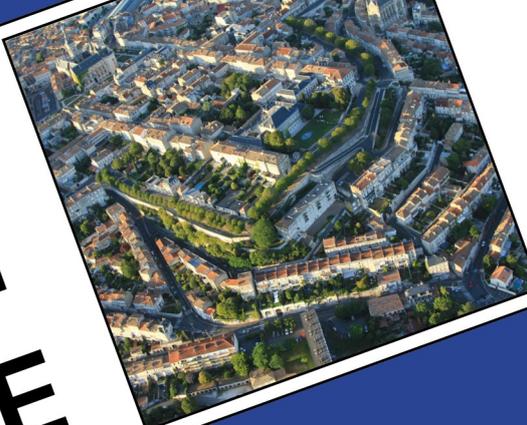


DOSSIER DE PRESSE



PREFECTURE
DE LA CHARENTE



**Lancement du Grenelle
des violences conjugales :
réunion du comité local
d'aide aux victimes en
Charente**

*Mardi 3 septembre 2019 à 11h00
Préfecture de la Charente*



SOMMAIRE

<u>Préambule.....</u>	<u>3</u>
<u>La lutte contre les violences faites aux femmes en Charente.....</u>	<u>4</u>
<u>Le Grenelle contre les violences conjugales.....</u>	<u>10</u>



Contacts presse

Pierre GÉ

pierre.ge@charente.gouv.fr

☎ 05.45.97.62.37 – ✉ 06.49.00.12.76

Préfecture de la Charente

Service départemental de la communication interministérielle
7-9, rue de la préfecture – CS 92301 – 16023 Angoulême Cedex

www.charente.gouv.fr



Préfète de la Charente



@Prefet16

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, déclarée grande cause du quinquennat, la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa, a annoncé, au mois de juillet, l'ouverture d'un Grenelle consacré à la lutte contre les violences conjugales.

Celui-ci débute symboliquement le 3.9.19 en référence au numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, et se terminera le 25 novembre prochain, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

A cette occasion, le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur ont demandé aux procureurs de la République et aux préfets de réunir leurs comités locaux d'aides aux victimes (CLAV).

Le comité local d'aide aux victimes

Installé en juillet 2017, le CLAV a succédé au comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme (CLSV) institué dans chaque département aux lendemains des attentats terroristes de 2015. Il a pour mission de veiller à la structuration, la coordination, la mise en œuvre et l'amélioration des dispositifs locaux d'aide aux victimes, notamment pour l'information et l'indemnisation des victimes, leur prise en charge juridique et sociale, et leur accompagnement dans les démarches administratives.

Le CLAV est présidé par la préfète. Le procureur de la République en est le vice-président. Il est composé :

- du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux ;
- des sous-préfets d'arrondissement ;
- du commandant du groupement de gendarmerie départementale ;
- du directeur départemental de la sécurité publique ;
- de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- de la déléguée départementale de l'agence régionale de santé ;
- du directeur territorial de Pôle Emploi ;
- du président du conseil départemental d'accès au droit ;
- du bâtonnier de l'Ordre des avocats de la Charente ;
- du président du Conseil départemental de la Charente ;
- du président de l'association des maires de Charente ;
- du président de la communauté d'agglomération GrandAngoulême ;
- du président de la communauté d'agglomération du Grand Cognac ;
- du président de la communauté de communes de Charente Limousine ;
- de la directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de la Charente ;
- du directeur de la caisse d'allocations familiales de la Charente ;
- du directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- de la directrice de l'association France Victimes 16 ;
- de la chef du service interministériel de défense et de protection civiles ;
- d'une personnalité qualifiée dans le domaine de l'aide aux victimes (victimes d'actes de terrorisme, victimes d'accidents collectifs ou d'événements climatiques majeurs).

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN CHARENTE

Pour assurer l'accès aux droits et améliorer le parcours des femmes, un plan départemental de lutte contre les violences a été mis en œuvre en Charente. Il reprend les orientations nationales du 5^e plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes tout en tenant compte des réalités et des contraintes du territoire.

Les actions de prévention et de sensibilisation

La mise en place de réseaux locaux de prévention et de lutte contre les violences

Depuis plusieurs années, un important travail de mobilisation et de mise en réseau des professionnels est conduit sur l'ensemble du département.

En 2015, sous l'impulsion de la déléguée départementale aux droits des femmes (DDFE), la mise en place des réseaux locaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, et plus particulièrement au sein du couple, s'est poursuivie.

Aujourd'hui, cinq territoires sont pleinement mobilisés : le GrandAngoulême, la Charente Limousine, l'Ouest-Charente, le Ruffecois et le Sud-Charente.

Les rencontres organisées par chaque réseau permettent de :

- pallier l'isolement des professionnels confrontés à l'accueil et à la prise en charge des femmes victimes de violences, mais aussi de leurs enfants ;
- d'impulser sur les territoires une volonté commune de travailler ensemble pour une amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes ;
- de renforcer le partenariat et la coordination des acteurs intervenants auprès des victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Ces réseaux regroupant des professionnels pluridisciplinaires (forces de l'ordre, travailleurs sociaux ou médico-sociaux, centres hospitaliers, associations, etc.) ont permis de faire connaître et d'optimiser l'utilisation des dispositifs existants, mais également d'améliorer le partenariat local sur les différents territoires.

La prévention et la lutte contre la récidive

Pour lutter contre la récidive et inciter les victimes à parler dès les premières manifestations de violence, des actions sont régulièrement menées en direction des auteurs.

En juillet 2015, un protocole a été signé entre le tribunal de grande instance d'Angoulême et l'association enquête et médiation (AEM) pour la mise en place de stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Ces stages sont ordonnés par le procureur de la République comme alternative aux poursuites ou proposé comme mesure de composition pénale. Ces stages sont financés par les auteurs et par des crédits de l'État (fonds interministériel de prévention de la délinquance / délégation aux droits des femmes et à l'égalité).

Ce dispositif de responsabilisation est venu enrichir le panel de mesures qui existaient depuis 2007, notamment :

- le rappel à la loi devant le délégué du procureur de la République. C'est un point de passage obligé de toute prise en charge véritable, qui peut éviter que la spirale de la violence ne s'enclenche ;
- le classement sous condition d'orientation vers l'unité « lieu-dit », qui dépend du centre hospitalier spécialisé Camille Claudel. L'auteur de violences est pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (médecins addictologues, psychiatres, infirmiers spécialisés, etc.). Si ce dernier honore ces rendez-vous et adhère au suivi proposé en lien avec sa problématique, l'affaire est classée. Dans le cas contraire, des poursuites sont engagées par le Parquet.

La sensibilisation des professionnels

Depuis plusieurs années, des actions d'information et de sensibilisation des professionnels sont menées par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et les partenaires du dispositif « violences conjugales en Charente ».

L'objectif de ces sensibilisations est de présenter les fondamentaux de la problématique, ses aspects juridiques et de mettre en avant les acteurs locaux impliqués.

En 2018, dans le cadre de la professionnalisation de ces derniers, plusieurs actions ont été réalisées auprès :

- des médecins du centre hospitalier de Confolens ;
- d'officiers de police judiciaire de la Police et de la Gendarmerie nationales ;
- d'infirmiers diplômés d'État ;
- des soignants du centre hospitalier d'Angoulême ;
- du CAJ de la Grand Font à Angoulême ;
- du réseau santé du Pays Manslois ;
- des conseillers des missions locales du Grand Angoumois et Arc Charente.

La sensibilisation du grand public à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre

Dans le cadre de cette journée internationale, les réseaux locaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes organisent des actions de sensibilisation à destination du grand public, sur chaque territoire, en intensifiant la communication locale autour de cette problématique.

En 2017 et 2018, ces réseaux ont souhaité organiser des actions en destination des jeunes publics, notamment par le prisme du cybersexisme. De nombreux établissements scolaires se sont mobilisés pour participer à cette action et permettre à plus de 537 collégiens d'être sensibilisés à cette thématique.

La formation des médecins urgentistes référents

Les centres hospitaliers de la Charente disposant d'un service d'urgence ont tous procédé à la nomination d'un médecin urgentiste référent violences faites aux femmes.

En 2017, un groupe de travail, à l'initiative du Dr Blancher du centre hospitalier d'Angoulême, a permis d'accompagner localement les référents dans l'élaboration de protocoles d'accueil et de prise en charge des victimes dans les services d'urgence.

Les actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Les actions concernant la prévention des violences sexistes, et plus largement la promotion de l'égalité, s'inscrivent au sein de la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) de Charente dans le cadre de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif d'une part, et dans sa déclinaison régionale d'autre part.

Depuis 2012, un projet co-piloté par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et par la DSDEN a donné lieu à la mise en place d'un groupe de 70 personnes ressources parmi les professionnels de l'Education nationale (équipe de direction, inspecteurs, enseignants, personnels infirmiers, médicaux et sociaux, enseignants, etc.).

En 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal de prévention des violences sexistes et sexuelles, des référents égalité ont été nommés au sein de chaque établissement scolaire.

En outre, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles intervient auprès des jeunes, au sein des établissements scolaires, pour lutter contre les stéréotypes sexistes et prévenir des comportements à caractère sexiste et/ou discriminant dans les relations filles garçons, principalement au sein des collèves. Grâce au financement de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le CIDFF a également sensibilisé 718 jeunes lors d'interventions en milieu scolaire ou lors du forum santé organisé par le centre d'information jeunesse (CIJ) d'Angoulême.

La prévention et la prévention contre les mutilations sexuelles, les mariages forcés et la prostitution

Face à ces autres formes de violences dont sont victimes les femmes, l'ensemble des partenaires se mobilisent pour :

- poursuivre les actions de sensibilisation ;
- améliorer les dispositifs d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement ;
- renforcer la protection des victimes.

Contre les mutilations sexuelles féminines et mariages forcés

L'association soljadicienne de promotion de la santé (ASProS) est fortement engagée dans la mise en œuvre d'actions de prévention des mutilations sexuelles féminines et mariages forcés et de promotion de la santé des femmes excisées et des petites filles à risque de l'être.

L'ASProS pilote le réseau charentais de prévention et de la lutte contre les mutilations sexuelles féminines et les mariages forcés. Trois types d'actions sont menés par le réseau qui bénéficie du soutien financier de l'État :

- la formation des professionnels ;
- la sensibilisation du public ;
- l'accompagnement des femmes vers la chirurgie réparatrice dans le cadre d'un partenariat avec le centre hospitalier universitaire de Poitiers.

Contre la prostitution

En 2017, le CIDFF de la Charente a obtenu un agrément de l'État pour la mise en œuvre des parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, là-encore avec le soutien financier de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

La même année, le préfet de la Charente a procédé à l'installation de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Elle s'est réunie en 2018 pour étudier deux demandes du CIDFF et permettre à deux personnes de bénéficier d'un parcours de sortie de la prostitution. Actuellement, quatre personnes bénéficient de ce dispositif.

Les actions d'accueil et de protection

L'accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales

Ouvert fin 2012 et porté par le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angoulême, l'accueil de jour offre à des femmes victimes de violences conjugales une structure d'accueil, sécurisée et sécurisante, ouverte durant la journée pour les informer et les orienter.

Il touche un large public de femmes qui travaillent et qui ne se tournent pas spontanément vers les services sociaux, notamment par crainte de stigmatisation.

Au 31 octobre 2018, 114 femmes ont été accueillies par la structure (82 en 2017) et 63 ont bénéficié d'un suivi (39 en 2017). En outre, 181 enfants et 34 jeunes majeurs vivant dans un contexte de violences conjugales ont également été accueillis.

La structure est notamment financée par l'État, par le biais d'une subvention de 38 500 euros.

L'accompagnement des victimes durant la procédure pénale

Assuré par France Victimes 16 au travers du bureau d'aide aux victimes créé en 2013, le dispositif a permis l'accompagnement de 410 victimes de violences conjugales (248 en 2017), 211 victimes de violences sexuelles (122 en 2017), dont 106 viols (70 en 2017) et 105 agressions sexuelles (52 en 2017).

La convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales

Le principe d'une réponse systématique et complète pour chaque violence enregistrée a été acté dans le 4^e plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes, et un protocole national a été signé le 13 novembre 2013.

Il a été décliné au niveau local en 2014 avec la signature d'une convention départementale relative au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales entre :

- la préfète ;
- le procureur de la République ;
- le président du conseil départemental ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ;
- le commandant du groupement de gendarmerie ;
- le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de la Charente ;
- l'association France Victimes 16 ;
- l'établissement public de santé mentale Camille Claudel ;
- le centre hospitalier d'Angoulême ;
- le service d'accueil et d'hébergement ;
- le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- le centre communal d'action sociale d'Angoulême.

Elle a pour objectif de permettre une meilleure information des victimes, par l'action des policiers et gendarmes. En outre, en cas de violences graves au sein du couple ou d'une victime en situation de souffrance manifeste, les forces de l'ordre saisissent France Victimes 16 pour qu'une aide soit proposée en urgence.

Le numéro vert pour les violences conjugales en Charente

Mis en place en 2003 grâce à un partenariat entre le CCAS d'Angoulême et l'AFUS 16, le numéro vert 0 800 16 79 74 propose 24 heures/24 et 7 jours/7 une écoute, une information et une orientation vers un accueil, un accompagnement ou un hébergement aux victimes de violences conjugales.

Sur les 426 appels recensés au 31 décembre 2018 :

- 325 sont des appels de première urgence ;
- 83 sont des appels de partenaires.

10 % des victimes ont moins de 25 ans, 41 % ont entre 26 et 49 ans, et 21 % ont plus de 65 ans.

Les réponses proposées aux victimes correspondent à :

- 33 % pour une orientation vers un partenaire (accueil de jour, France Victimes 16, CIDFF, permanences d'avocats) ;
- 29 % pour un rendez-vous avec le pôle urgence en vue d'un accueil immédiat ;
- 9 % pour une mise en protection immédiate à l'hôtel ;
- 25 % pour préparer un départ ou mûrir une réflexion.

La permanence d'accueil et d'orientation des victimes de violences conjugales à Cognac

Portée par l'association socio-éducative de la région de Cognac (ASERC), cette permanence propose un accueil physique de proximité aux victimes de l'ouest-Charente. En 2018, 20 femmes ont été accompagnées par l'ASERC (12 en 2017), qui bénéficie du soutien financier de l'État au travers du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La convention relative au dispositif de télé-protection grave danger (TGD)

Signée le 26 juin 2015, cette convention permet à France Victimes 16 de recevoir, centraliser et transmettre les situations qui lui sont signalées par les professionnels du département. La Charente dispose de trois « téléphones grave danger » qui ont bénéficié à trois victimes, dont une à plusieurs reprises.

LE GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a annoncé la tenue d'un Grenelle des violences.

Celui-ci débutera le mardi 3 septembre et durera jusqu'au 25 novembre 2019, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il réunira, les ministres concernés, les acteurs de terrain, les services publics, les associations mais également des familles de victimes.

Au-delà du renforcement de la notoriété des outils, ce Grenelle sera l'occasion de mettre en place des groupes de travail thématiques afin d'aboutir à des mesures encore plus efficaces et au plus près du terrain pour toujours mieux protéger les femmes et les hommes victimes de violences sexuelles et sexistes.

A l'initiative du gouvernement et de la ministre, des déclinaisons du Grenelle seront organisées localement par les préfetures afin de réunir les comités d'aide aux victimes et les acteurs compétents en matière de lutte contre les violences.

« Le gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir mais ne pourra pas tout, tout seul. Nous devons collectivement faire mieux. Il est inadmissible qu'en France, des femmes soient encore tuées par leur conjoint ou leur ex. Nous avons besoin de la vigilance et du soutien de toute la société pour ces femmes, en commençant par prendre leurs alertes au sérieux », a déclaré la ministre.

Cette journée du 3 septembre est une opportunité unique de s'unir pour faire en sorte que plus aucune Française, plus aucun Français n'ignore le numéro d'urgence 3919.

Médias, politiques, citoyens, associations... tous sont impliqués. De nombreuses personnalités parmi lesquels Harry Roselmack, Sylvie Tellier, Louane, Christophe Beaugrand, Les Brigittes, Robert Pirès ou encore Tatiana de Rosnay se sont mobilisées afin d'apporter leur aide à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et ont uni leur voix dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux.

D'autres personnalités donneront de leur temps pour soutenir cette cause : Les Histoires Courtes, Gomargu, Lucy Macaroni ou encore Caroline Laguerre réaliseront des illustrations sur le thème des violences sexistes et sexuelles qui seront partagées sur leurs comptes Instagram le mardi 3 septembre 2019. Mathilde DRG, influenceuse sportive, s'engagera avec son club sportif le jour J en réalisant un immense GPS drawing du 3919.

La Fédération Française de Rugby réalisera également une opération en lien avec cette journée nationale qui sera relayée sur leurs réseaux sociaux.

Les média nationaux et locaux, très impliqués dans cette opération, diffuseront le 3919 lors de cette journée en affichant notamment le logo officiel en TV ou en relayant un spot dédié en radio.

Enfin, tous les citoyens sont invités à afficher leur soutien et à donner de la visibilité à l'opération sur les réseaux sociaux, via le badge Facebook, le filtre Instagram et la lens Snapchat.

Aujourd'hui encore, des femmes sont tuées par leurs conjoints ou ex-conjoint.

C'est inacceptable. Mobilisons-nous tous ensemble. Parce que réagir peut tout changer !